

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 4 mars 2024

PERMANENCES AGRICOLES : RECONDUCTION DE L'ACCUEIL DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN PRÉFECTURE ET EN SOUS-PRÉFECTURE LA SEMAINE DU 11 MARS

À la suite de l'engagement du Président de la République et de l'instruction du Gouvernement, des permanences agricoles sont organisées à la préfecture du Tarn, à Albi, et à la sous-préfecture de Castres depuis le 1^{er} mars 2024.

Ces permanences permettent aux exploitants agricoles et viticoles de faire part aux services de l'État et à ses opérateurs de toutes les problématiques de leur exploitation. Ces échanges visent notamment à identifier les difficultés économiques qu'ils rencontrent et les solutions concrètes qui peuvent leur être apportées.

Entre le 1^{er} mars et le 8 mars, plus de 80 exploitants agricoles seront reçus dans ces permanences agricoles, notamment par la direction départementale des finances publiques (DDFIP), la direction départementale des territoires (DDT), la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), la mutualité sociale agricole (MSA), l'office français de la biodiversité (OFB) et la chambre d'agriculture.

Ces permanences se poursuivront entre le 11 mars et le 15 mars :

- à Albi (Cité administrative – 19, rue de Ciron) le lundi 11 et le vendredi 15 mars de 14h à 17h30 ;
- à Castres (16 boulevard Georges Clemenceau – 81100 Castres) le jeudi 14 mars de 14h à 17h30.

Pour faciliter leur accueil et leurs démarches, les exploitants agricoles sont invités à réserver un créneau horaire en contactant le numéro dédié : **05.63.45.61.22**.

Ces modalités d'organisation sont susceptibles d'évolution pour répondre au plus près des besoins des exploitants agricoles et viticoles du département.

Contacts presse :

Magali ROUQUIE – 06 03 67 67 24

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT - 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : pref-communication@tarn.gouv.fr